



Circulaire du Directeur des contributions  
L.I.R. n° 129c/1 du 16 septembre 2009

L.I.R. n° 129c/1

**Objet: Abrogation d'une circulaire du Directeur des contributions.**

La circulaire L.I.R. n° 129c/1 du 22 novembre 1996 est abrogée avec effet à partir de l'année d'imposition 2009.

Luxembourg, le 16 septembre 2009

Le Directeur des Contributions,